Circulaire de la Sous-Secrétaire générale à la gestion des ressources humaines

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : Examen des demandes d’indemnités pour charges de famille au titre de 2017

Rectificatif

Annexe I, paragraphe 5

*Substituer* au texte actuel :

5. À New York, pour 2017, ce plafond est de 41 461 dollars (montant du traitement brut d’un fonctionnaire de la classe G-2, échelon I, en vigueur au 1er janvier 2017).